



Ma délégation remercie le Secrétaire général pour le rapport mis à disposition GDQV OH FDGUH @Hthéme H DUB H O. Ma délégation remercie p JDOHPHQW O - \$ P, ERVSENGM X permanent du Ghana, Président du Comit p FRQVXOWDWLI OH & RQVHLO MXULGLTXH GH

dans les différentes activités du Programme  
plaide donc

demeure très bas. Ma délégation

et de professionnels, permet aux participants WV GH V·LPSOLTXHU GLUHFWH OH WUDLWHPHQW GH GRVVLHUV G·DFTXpULU XQH H[S international et de se familiariser avec les défis méthodologiques et éthiques. Elle allie la pratique à la théorie et pourrait offrir une perspective nouvelle et utile à la compréhension des enjeux du droit international dans sa diversité. Cette piste envisageable devrait booster la dynamique actuelle et permettre entre autres de mieux initier au droit international et à certains grands enjeux du monde contemporain, sensibiliser le plus grand nombre en privilégiant une approche concrète des situations juridiques DLQVL T approche inductive . Tout en respectant le principe de liberté pédagogique des enseignants, cette approche permettrait de proposer des indications complémentaires pour la mise HQ ±XYUH GH FKDTXH WKqPH HQ LQYLWDQW OHV IDFLOLW d'exemples ou de situations concrètes .

Ma délégation note tout de même que lors de la session de droit LQWHUQDWLRQDO SXEOLF GHV FRXUV G·pWp RUJDQLVpV LQWHUQDWLRQDO GH /D +D\H TXL V·HVW WHQXH HQ SUPVH sans préjudice de l · H[LJHQ qualité requise dans la sélection des intervenants requis , RQ Qpas vu beaucoup d'africains . Pourtant O·\$IULTXH UHJRUJH nombreux talents en droit international . Si ma délégation est G·DYTLX·RQ QH @·IA

3 (Développement progressif et codification du droit international), conformément aux recommandations de la Commission de la Règle de la Cour internationale de Justice, sa résolution 76/110. Ma délégation invite les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires pour financer le Programme ou à concourir par d'autres moyens. Ma délégation se félicite à cette occasion pour féliciter les pays qui ont versé des contributions volontaires au programme. Ma délégation félicite également les pays hôtes, les commissions régionales et les partenaires pour leur soutien généreux aux préparatifs de chaque programme de formation.

Ma délégation appuie par ailleurs la proposition faite dans le budget - programme pour 2023, au chapitre 8 (Affaires juridiques), de transférer un poste de la Division de la promotion de la codification, au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques afin de concentrer la supervision des activités de promotion et de diffusion du droit international menées par le Bureau des affaires juridiques, notamment les activités de la Division de la promotion de la codification.

La mondialisation, plus prononcée ces dernières années, a engendré de nouveaux enjeux et de nouvelles problématiques, mais également de nouvelles normes et de nouveaux acteurs. La communauté internationale est confrontée à de nouveaux défis. Le droit international occupe une place prépondérante dans les relations internationales. On assiste à une multiplication des institutions internationales, à la mise sur pied de moyens novateurs visant à assurer le respect de ces normes par les États et les organisations internationales. Peu à peu, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile en général occupent une place considérable dans les forums et les institutions, amenant la communauté internationale à créer de nouvelles normes. Dans cette configuration, il est important que la régulation de ces nouveaux enjeux et phénomènes soit comprise dans le cadre de la coopération internationale.

